



LE NOTAIRE



Le notaire est le conseiller et le rédacteur des **actes authentiques** de tous les moments importants de la vie : mariage, acquisition immobilière et fonds de commerce, succession, donation, sociétés...
L'authenticité des actes, gage d'une **sécurité juridique et financière**.

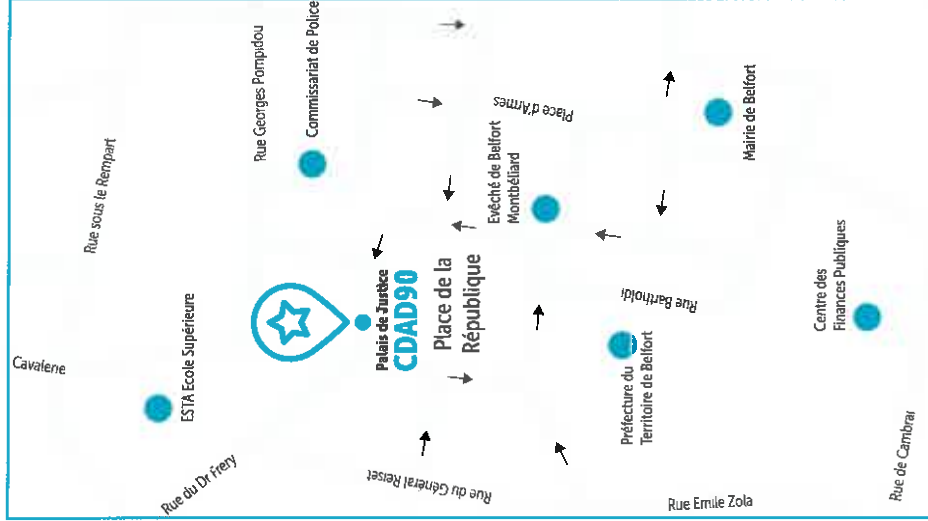


Accueil du **lundi au vendredi**.
De **8h30 à 12h00** et de **13h30 à 17h00**.



L'HUISSIER

L'Huissier est celui qui porte à la connaissance de toute personne les **actes de procédure**.
Il participe au recouvrement des créances sur le mode amiable ou judiciaire.
L'huissier **dresse des constats** pour décrire une situation afin de **constituer une preuve**.



GRAPHISME & IMPRESSION • Corinne Thomme • Corinne Thomme - infographie@overdesign.ch

POINT D'ACCÈS AU DROIT (Tribunal de Grande Instance)

9 place de la République - 90020 BELFORT

03 84 58 53 32  cdad90@gmail.com

www.cdad90.fr   [FACEBOOK CDAD90](https://www.facebook.com/CDAD90)

 [WEBAPPLICATION www.tatout90.info](http://www.tatout90.info)



QU'EST-CE QUE LE CDAD?

Le CDAD, **Conseil Départemental de l'Accès au Droit** est un groupement d'intérêt public. Ce dispositif a été mis en place par la Loi du 10 juillet 1991 réformée par la Loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.

Le CDAD90 a été créé le **26 novembre 2009**.

QU'EST-CE QUE L'ACCÈS AU DROIT?

La mission essentielle du CDAD est de **permettre à l'ensemble des citoyens de connaître leurs droits et leurs obligations** et de **bénéficier des moyens de les faire valoir** grâce à l'intervention de professionnels du droit ou de personnes qualifiées.

Son rôle principal est **d'accueillir** et **d'orienter** les justiciables, selon la nature du problème juridique les concernant.

Le CDAD propose des consultations juridiques gratuites

Des permanences sont tenues au sein du CDAD par des professionnels. Celles-ci sont **gratuites** et chaque rendez-vous est pris en fonction de l'affaire à raison d'une consultation par an et par problème juridique.



CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES SUR RENDEZ-VOUS :

AAVI-AAV90

Un jeudi tous les 15 jours (matin)

AVOCATS

Tous les 1^{ers} et 3^{es} vendredis du mois (après-midi)

Tous les 4^{èmes} jeudis du mois (après-midi)

NOTAIRES

Tous les 2^{èmes} vendredis du mois (après-midi)

HUISSIERS

Tous les 4^{èmes} vendredis du mois (après-midi)



L'AAVI-AAV90*

Pour vous renseigner sur tout problème juridique, des juristes peuvent vous :

- **fournir des informations,**
- **aider dans vos démarches,**
- **orienter vers d'autres professionnels.**

... Quand s'y diriger ?

L'AVOCAT



L'avocat a un rôle de **conseil** dans tous les secteurs du droit.

Il peut établir des actes sous seing privé, accomplir des démarches au nom et pour le compte de son client.

En cas de litige, il **assiste** ou **représente** son client dans les procédures amiables ou judiciaires.